

Déclaration préalable à la Formation Spécialisée départementale du 29
juin 2023

Monsieur le président de la Formation Spécialisée départementale,

Mesdames et Messieurs,

Nous installons enfin, avec plusieurs mois de retard, cette nouvelle instance issue de la Loi de rénovation de la Fonction Publique qu'est la formation spécialisée en Santé sécurité et conditions de travail, qui vient remplacer le CHSCT.

Pour l'Unsa Éducation, qui s'est opposée et reste opposée à la loi de transformation de la FP, ce dialogue social renouvelé doit par conséquent, s'appuyer sur cette rénovation d'instance pour ne pas se limiter à l'obligation légale d'un employeur.

L'Unsa Education a toujours adopté une posture constructive et continuera dans cette voie, dans l'intérêt des collègues que nous représentons et l'intérêt de l'Ecole Publique.

Nous travaillons dans un contexte bien installé maintenant où les personnels ne se sentent plus du tout reconnus, ni même respectés, ou si peu par le ministère, leurs conditions de travail devenant pour certains insupportables. Au-delà de la fatigue générée par un empilement de tâches à effectuer, c'est la perte du sens du métier qui est de plus en plus profonde et dangereuse. On ne sait que trop quel rôle joue ce sens du métier sur l'identité professionnelle que l'on se construit, ou déconstruit, et par conséquent sur le bien-être de chaque personnel.

La transition est toute faite avec la formation spécialisée SSCT, qui pour l'UNSA éducation doit tenir compte de deux enjeux majeurs :

– des métiers à promouvoir en les valorisant et les protégeant davantage

Il en va de notre service public d'Éducation et plus largement de l'accompagnement de toutes les générations qui constituent le présent et vont constituer l'avenir des citoyens qui auront la responsabilité de structurer la société de demain et en garantir les principes d'égalité, de liberté et de laïcité qui l'ont forgée, qui l'ont consolidée.

– des personnels à respecter en écoutant leurs besoins et leurs attentes

Il en va des conditions de travail dignes et de la qualité de vie que l'employeur prône de façon croissante.

Mais ces deux conditions ne se déclarent pas, elles se construisent pour et avec les personnels, les plus à mêmes de définir leur métier et leur réalité, pour ne pas tomber dans la dérive de l'idéal inatteignable et encore moins de la rupture totale entre personnels et employeur.

Pour l'UNSA Éducation, c'est par un dialogue sincère, régulier et au plus proche de notre territoire que ces enjeux pourront être valorisés. Ce dialogue social se devra aussi d'être le plus efficace possible pour que les personnels puissent bénéficier concrètement des travaux de la Formation spécialisée dans le cadre de leurs conditions d'exercice.

L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par des moyens humains nécessaires à la prise en compte de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des personnels :

- Des médecins du travail, car nous n'en avons plus au niveau académique,
- Des conseillers de prévention départementaux supplémentaires car nous n'en avons qu'une malgré le nombre importants de personnels sur le département qui représente environ la moitié de l'académie, alors que les missions des conseillers de prévention sont primordiales pour faire vivre le réseau des assistants de prévention d'une part et pour assurer le suivi des registres RSST d'autre part.
- Des assistants de prévention d'établissements et de circonscription à conforter dans leurs missions en leur dégageant du temps, car pour la plupart ils n'en n'ont pas, ou très peu, alors que les orientations stratégiques ministérielles prévoient une décharge de 20% de leur temps de travail pour mener à bien leurs missions.

Pour l'UNSA Education il est urgent qu'au niveau local la Formation Spécialisée fonctionne de façon réglementaire, et que nous nous donnions les moyens d'améliorer de façon significative les conditions de travail des personnels de ce département, enjeu majeur à nos yeux pour retrouver le nécessaire chemin du bien-être au travail.